

# **LIGUE DE TIR DE FRANCHE COMTE**

## **PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

**DIMANCHE 4 NOVEMBRE 2012 à 9 h 00 - HOTEL MERCURE à BESANCON**

Le 4 novembre 2012, à 9 heures, les sociétés de tir de la Ligue de Franche-Comté, se sont réunies en assemblée générale ordinaire à l'Hôtel Mercure, 3 rue Edouard Droz à BESANCON (25000).

Les convocations écrites ont été faites régulièrement en date du 27 septembre 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean VIEILLE-PETIT, président de la Ligue de tir de Franche-Comté.

Il a été établi une feuille de présence qui demeure annexée au présent procès verbal.

Ladite feuille de présence permet de constater que sur les 51 sociétés que compte la ligue régionale, 50 sont à jour de leur cotisation et 41 sociétés disposant de 124 voix sont présentes ou représentées.

En conséquence, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour fixé :

- Approbation du compte rendu de l'assemblée générale 2011
- Nomination des assesseurs
- Rapport moral du président,
- Rapport financier du trésorier : comptes de l'exercice clos et présentation du budget 2012-2013, compte rendu de la mission des vérificateurs aux comptes, compte rendu de la mission du commissaire aux comptes,
- Désignation des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2012-2013,
- Election pour le renouvellement du comité directeur
- Election du Président,
- Interventions des personnalités présentes,
- Désignation des représentants de la ligue à l'assemblée générale fédérale
- Rapports des différentes commissions
- Questions diverses

### **I. Approbation du compte rendu de l'assemblée générale 2011**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

### **II. Nomination des assesseurs**

Messieurs QUIRIN et CASTANHEIRA ainsi que Madame GIGON sont nommés en qualité d'assesseurs

### **III. Allocution de bienvenue**

Monsieur VIEILLE-PETIT excuse :

Monsieur Vincent FUSTER, Président du Comité Régional Olympique et Sportif ainsi que Monsieur Daniel LAURENCE,

Monsieur Denis BILLAMBOZ, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif du Doubs,

Madame Fabienne DEGUILHEM, Directrice Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale,

Monsieur Martial FIERS, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations,

Madame Marie-Guite DUFAY, Présidente du Conseil régional de Franche-Comté,

Monsieur Claude JEANNEROT, Président du Conseil général du Doubs,

Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Maire de Besançon

et poursuit ensuite en ces termes :

*« Mesdames, Messieurs, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue, dans ce magnifique établissement qu'est l'Hôtel Mercure de Besançon, pour l'Assemblée Générale de la Ligue Régionale de Tir de Franche-Comté, qui marque la fin de l'Olympiade 2008-2012.*

*Commençons par avoir une pensée pour toutes les personnes qui nous nous ont quittés au cours de la saison écoulée. Que tous ceux qui ont perdu un être cher soient assurés que nous partageons tous leur immense chagrin. Merci de respecter une minute de silence.*

*Ayons également une pensée pour ceux qui ont souffert ou qui souffrent encore, meurtris dans leur chair par la maladie. Permettez-moi de leur souhaiter, en notre nom à tous, un prompt rétablissement. »*

#### **IV. Rapport moral du président**

« Je commencerai ce rapport moral en faisant le bilan du recrutement. Le nombre de licences a encore progressé, les chiffres parlent d'eux même. Nous étions 2803 en 2008, 2889 en 2009, 3027 en 2010, 3206 en 2011 et 3425 en 2012, soient 622 adhérents supplémentaires par rapport à 2008, ce qui représente une progression de 22,2 %. Je tiens à adresser mes félicitations à vous tous, les présidents des clubs qui ont obtenu ces résultats que je qualifierai de brillants. Je vous adresse également mes félicitations pour la rapidité dans l'enregistrement des licences de la saison 2012-2013 dans ITAC. Au 31 octobre 2012, il y avait 3016 licences validées, ce qui correspond à 88% de l'an passé, enregistrées en 2 mois.

Le fonctionnement d'ITAC a donné entière satisfaction au cours de la saison écoulée, et le traitement des avis préalables, sous forme informatisée, a permis aux dirigeants de se simplifier la vie considérablement. Et je ne vous parle pas de celle du Président de Ligue qui n'a plus à exploiter cette masse de paperasse qui lui "bouffait" tout son temps.

Je remercie tous les dirigeants qui ont fait l'effort d'utiliser cette application, et j'encourage ceux qui ne le font pas encore à envisager son utilisation au début de la saison prochaine. Je comprends que cela leur soit plus confortable, mais ont-ils pensé aux bénévoles de la Ligue qui récupèrent cette charge de travail à leur place. C'est assez anormal, surtout vis à vis des clubs qui remplissent toutes leurs obligations.

La Ligue et son comité directeur ont aussi mis en place ou continué l'organisation de nombreux événements qui permettent aux licenciés de pratiquer autrement leurs disciplines respectives.

Les matchs entre ligues, la Lorraine et le Nord - Pas-de-Calais d'une part, le Lyonnais d'autre part, ou avec nos amis du Jura Suisse, offrent la possibilité de tisser des liens entre tireurs et développent l'amitié entre nous au cours de rencontres aussi sérieuses que conviviales. Je regrette simplement que le Lyonnais nous ait fait faux bond cette année. Espérons que cette "compétition" se déroulera de nouveau l'an prochain.

Je note aussi que les matchs silhouettes métalliques et de tir aux armes réglementaires n'ont pu avoir lieu cette année. Il était important pour moi d'associer d'autres disciplines que celles de l'ISSF. Les ligues amies m'ont demandé ce que nous pensions faire l'an prochain. C'était assez démotivant de ne pas avoir de participants francs-comtois.

Les 10 heures de tir de Franche-Comté, qui ont eu lieu à Besançon en 2012, ont attiré un certain nombre d'équipes pour la 1<sup>ère</sup> édition, et ont eu un bel impact. Tous les participants ont apprécié cette journée qui n'est pas un championnat de plus dans notre calendrier déjà très chargé. Les clubs des ligues voisines étant intéressés, cette formule devrait être reconduite en 2013. La journée "portes ouvertes" a également été appréciée des clubs participants, et j'espère qu'elle leur a permis de recruter de nombreux nouveaux membres dans leurs associations, et que cela nous permettra d'établir un nouveau record du nombre de licenciés à la fin de la saison en cours.

La Société de Tir de Besançon, en collaboration étroite avec le Comité Départemental de Tir du Doubs et la Ligue Régionale de Tir de Franche-Comté, a été désignée pour organiser le Championnat de France 10m adultes en février 2014.

C'est la 1<sup>ère</sup> fois qu'un club est retenu pour organiser cette compétition sans être testé au préalable en organisant le Championnat de France des écoles de tir. Le sérieux du Comité d'Organisation Local, la parfaite adéquation du site proposé (Micropolis) avec le cahier des charges fédéral nous ont permis d'être désignés. Il nous reste maintenant à remplir cette mission avec tout le brio attendu.

Depuis 4 ans, la Ligue s'est modernisée en achetant des ordinateurs portables pour les principaux membres du comité directeur. Elle a pu aussi équiper les 4 comités départementaux de portables pour enregistrer les résultats des compétitions et classer les compétiteurs avec le logiciel fédéral ISIS. Nous étions prêts avant la F.F.Tir, j'espère que nous pourrons utiliser ce logiciel très rapidement à tous les échelons de la gestion sportive.

Les displays, que vous pouvez voir dans cette salle, ont servi à certains clubs au cours de la saison. Je vous rappelle qu'ils sont à votre disposition, sous réserve de disponibilité bien évidemment. Il reste à votre charge le transport aller et retour pour en bénéficier.

Une cible électronique à 10m vient d'être installée pour les stages régionaux à Besançon. Nous établirons une convention avec la Société de Tir de Besançon pour que tous les membres des clubs de la région puissent s'entraîner à leur convenance sur cette cible avant d'aller participer à un Championnat de France adultes.

Enfin, la livraison de 4 machines à compter les points doit intervenir avant la fin de l'année 2012. Je remercie vivement le Conseil Régional pour toutes les aides apportées au financement de ces équipements.

Je ne pouvais pas oublier dans ce rapport moral de vous rappeler les noms des récipiendaires des principales récompenses attribuées lors de la saison écoulée.

La Crosse du Comité Régional Olympique et Sportif de a été attribuée à M. PACHECO Fernand. Le challenge du Fair-Play du CROS de Franche-Comté est revenu à M. PETETIN Michel. Le dirigeant de l'année désigné par les présidents de clubs est M. KELLER Roland. Les mérites fédéraux au grade de Chevalier (bronze) ont été attribués à Mme PRENEZ Françoise, Messieurs CHIPEAUX Jacques, GAILLARD Claude, MOURAND Georges et VIVIER Pierre.

Le mérite fédéral au grade de Grand Officier (or) a été remis à M. KELLER Roland.

Je vous remercie de les applaudir chaleureusement.

Et je terminerai en évoquant le plus grand événement dans la vie d'un sportif. Je vous parle bien évidemment des Jeux Olympiques. Les XXX<sup>èmes</sup> Jeux Olympiques d'été qui se sont déroulés du 27 juillet au 12 août 2012, à Londres bien évidemment, ont vu la sélection de deux tireurs de notre ligue, Mademoiselle Émilie EVESQUE et Monsieur Jeremy MONNIER. Pour la première fois, nous avons eu deux licenciés d'un même club dans la délégation olympique française. C'est historique. Émilie a tiré la carabine 10m et le 3x20, Jérémy la carabine 10m uniquement. Je tenais à associer Monsieur BRUN Daniel, Président de la Société de Tir de Pontarlier à ces félicitations.

Émilie et Jérémy ont eu la chance de connaître leur première olympiade, et comme ils sont très jeunes tous les deux, je leur souhaite de renouveler cette expérience à Rio de Janeiro en 2016 dans un premier temps, et aussi dans les prochaines éditions qui suivront.

*Voici quelques chiffres qui donnent une image fidèle de l'importance de notre sport au niveau olympique :*

- 4 651 tireurs (3 996 hommes et 655 femmes) ont participé aux JO de 1896 à 2012
- 740 tireurs (655 hommes et 85 femmes) ont décroché des médailles aux JO de 1896 à 2012
- 390 tireurs (231 hommes et 159 femmes) de 108 délégations olympiques ont participé aux JO de London 2012
- 20 records olympiques et 9 records mondiaux ont été homologués lors des JO de 2012.
- 12 ans après sa médaille d'argent à Sydney 2000, Delphine REAU née RACINET décroche la médaille de bronze en trap aux JO de 2012.

*La Fédération Française de Tir m'a fait parvenir des affiches de nos deux médaillées olympiques, elles seront remises à tous les clubs présents ou représentés aujourd'hui. Quand on parle de sports accessibles aux féminines, n'oubliez pas de mettre en avant nos disciplines. Quel bel exemple de mixité que ces résultats qui prouvent que les dames peuvent faire jeu égal voire battre les messieurs.*

*L'année écoulée marque la fin du mandat des membres du Comité Directeur de la Ligue Régionale. Vous allez procéder au cours de cette assemblée au renouvellement de celui-ci. Le nombre de postes est de 15, et vous aurez à choisir parmi une liste de 19 noms.*

*Les membres sortants qui se représentent et les nouveaux prétendants vont vous être présentés avant le vote, qui se déroulera comme suit.*

*Le premier tour désignera les candidats élus à la majorité absolue des suffrages exprimés.*

*Si 15 personnes ne sont pas élues, nous procéderons à un deuxième tour pour compléter la liste des élus du premier tour. La majorité relative sera appliquée.*

*Je souhaite bonne chance à tous les candidats, et je vous remercie de votre attention. »*

Le rapport moral soumis au vote est adopté à l'unanimité des présents.

A l'issue du rapport moral du président, Monsieur GOUVIER demande la parole pour poser une question à l'assemblée eu égard au devenir du « Challenge fédéral » entreposé au stand d'Audincourt. Il propose trois possibilités pour ce magnifique trophée de bronze ; celle de le remettre en jeu, celle de l'exposer lors des championnats de France 2014 à BESANCON, et enfin celle d'un rachat pour un montant de 3 000 €.

En sa qualité de président du club d'AUDINCOURT, Monsieur NICOLINI affirme que ce challenge gagné par AUDINCOURT restera au stand d'AUDINCOURT au même titre que les deux autres challenges gagnés.

Monsieur VIEILLE-PETIT estime que cette question ne relève pas de la compétence de la ligue et ne saurait trouver une réponse ce jour.

#### **V. Rapport financier : présentation des comptes de l'exercice clos / Proposition de budget pour l'année sportive 2012 – 2013 / Compte rendu de la mission des vérificateurs aux comptes / Compte rendu de la mission du commissaire aux comptes**

Le trésorier général, Monsieur KELLER donne lecture des recettes et des dépenses pour la saison sportive écoulée. Pour chaque recette ou dépense il compare avec les prévisions arrêtées lors de l'assemblée générale 2011.

Le trésorier adjoint, Monsieur HINTZY, commente le compte de résultat sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 31 août 2012 et le bilan au 31 août 2012.

La saison sportive s'achève sur un bilan financier satisfaisant. En fin d'année sportive, le montant des disponibilités de la ligue s'élève à 72 737.45 €. (Document annexé).

Monsieur THIEBAUT, l'un des deux vérificateurs aux comptes désignés par l'assemblée générale 2011, donne lecture du rapport établi en concertation avec Monsieur GOUVIER, le second vérificateur aux comptes. Ce rapport de vérification sur l'exercice écoulé certifie la sincérité et la régularité des comptes présentés à l'assemblée par le trésorier général, et le trésorier adjoint.

Monsieur KELLER reprend la parole pour donner lecture du rapport établi par Monsieur GRANDGUILLAUME, Commissaire aux comptes établi à BELFORT.

Monsieur KELLER garde la parole pour donner lecture de la proposition de budget pour la saison à venir. Il est par ailleurs, proposé d'augmenter la part de la ligue sur les licences de 1.00 € à partir de la saison 2013-2014. Il est rappelé que la dernière augmentation remonte à quatre années.

Monsieur VIEILLE-PETIT après avoir remercié le trésorier général et le trésorier adjoint pour leur travail soumet au vote de l'assemblée la résolution suivante :

« *L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport financier, celui des vérificateurs aux comptes, et celui du commissaire aux comptes, donne quitus au trésorier pour sa gestion de l'exercice relatif à la saison sportive 2011-2012.* »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le président soumet ensuite au vote de l'assemblée la résolution suivante :

« *L'assemblée générale ordinaire accepte le budget qui vient de lui être proposé pour la saison sportive 2012-2013* »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le président soumet enfin au vote de l'assemblée la troisième résolution :

« *L'assemblée générale ordinaire accepte l'augmentation de 1.00 € pour la part de la ligue sur les licences à compter de la saison 2013 – 2014* »

Cette résolution est adoptée par 112 voix sur 124 voix (Contre : 4 clubs pour un total de 12 voix)

Le trésorier remercie l'assemblée et ajoute que notre ligue a déjà enregistré 3026 licences et que la Fédération Française de Tir compte à ce jour 126 000 licences enregistrées (Pour mémoire l'effectif en fin de saison 2011-2012 était de 152 000).

Il est ensuite rappelé que les clubs doivent envoyer leurs demandes de remboursement dans les meilleurs délais et qu'ils doivent produire des décomptes comptabilisés.

Profitant de cette remarque, et faisant référence aux aides allouées par la ligue pour les participations et les podiums aux championnats de France, Monsieur JACQUIN, président du Club de MAIZIERES demande pourquoi la ligue, qui possède la liste des bénéficiaires de ces aides, attend-elle la demande pour verser la somme attribuée. Effectivement, certains clubs omettent parfois de réclamer l'aide attribuée par oubli ou par manque d'information. Monsieur VIEILLE-PETIT n'est pas en mesure d'apporter une réponse immédiate et ajoute qu'une réflexion pourrait être envisagée, par exemple : une demande en ligne ou d'autres modalités à étudier

## **VI. Désignation des vérificateurs aux comptes pour la saison 2012 -2013**

Monsieur VIEILLE-PETIT signale à l'assemblée générale que celle-ci doit élire, pour un an, deux vérificateurs aux comptes bénévoles chargés de la vérification de la gestion du trésorier. Monsieur MOURAND et Mademoiselle VETTORETTI se portent volontaires. Le président propose ces deux candidatures à l'assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **VII. Election pour le renouvellement du comité directeur**

Après avoir rappelé les obligations statutaires prévues en la matière, Monsieur VIEILLE-PETIT fait l'appel des candidatures pour l'élection du nouveau comité directeur. Il donne la parole à chaque candidat pour se présenter et indiquer à l'assemblée ses motivations.

Dix neuf personnes licenciées à la Fédération Française de Tir (dont treize membres sortants) se portent candidates pour les quinze sièges à pourvoir.

Le vote de l'assemblée a lieu à bulletin secret, sous la surveillance d'un bureau de vote composé de Messieurs QUIRIN, CASTANHEIRA et de Madame GIGON .

### **Résultat du dépouillement :**

Nombre de votants (exprimé en nombre de voix)	:	<b>124</b>
Nombre de bulletins blancs et nuls (exprimé en nombre de voix)	:	<b>2</b>
Nombre de bulletins valables (exprimé en nombre de voix)	:	<b>122</b>
Majorité absolue	:	<b>62</b>

Ont été régulièrement élus pour une durée de quatre années:

- Corine RIVIERES, née le 15 décembre 1960, de nationalité française, manager, demeurant 48 rue du Général Brosset 70290 Plancher Bas 122 voix
- Michel HINTZY, né le 28 juillet 1943, de nationalité française, retraité, demeurant 17 rue de la Noe 25550 Présentevillers 119 voix
- Fernand PACHECO, né le 12 novembre 1961, de nationalité française, employé, demeurant 13 rue Léon Rith 25190 Noirefontaine 117 voix

- Michel PETETIN, né le 21 avril 1959, de nationalité française, gérant de société, demeurant 8 rue Thouret 25000 Besançon 117 voix
- Micheline VETTORETTI, née le 19 avril 1948, de nationalité française, attaché principal de la Fonction Publique Territoriale, demeurant 15 rue de la Vierge 70300 Froideconche 116 voix
- Roland KELLER, né le 23 mai 1940, de nationalité française, retraité, demeurant 11 rue des Chênées 25400 Exincourt 110 voix
- Jean VIEILLE-PETIT, né le 1<sup>er</sup> février 1965, de nationalité française, contrôleur principal des Finances Publiques, demeurant 21 rue Berthe Morisot 25000 Besançon 108 voix
- Bernadette PONTET, née le 6 février 1952, de nationalité française, infirmière, demeurant 240 Chemin de la Muyre 39210 Saint-Germain-les-Arlay 105 voix
- Marc-Olivier FONTAINE, né le 5 juin 1973, de nationalité française, contrôleur de gestion, demeurant 9 rue de la Chaiserie 25260 Colombier Fontaine 99 voix
- Pierre VIVIER, né le 19 octobre 1954, de nationalité française, inspecteur des Finances Publiques, demeurant 38 B rue Narcisse Lanchy 25000 Besançon 97 voix
- Bernard BANDERIER, né le 9 janvier 1943, de nationalité française, retraité, demeurant 6 rue du Four 39130 Mesnois 96 voix
- Jacques THIEBAUT, né le 3 août 1954, de nationalité française, maire, demeurant 8 rue de la Goulotte 25870 Auxon-Dessous, 91 voix
- Jacques LAUNAY, né le 9 novembre 1940, de nationalité française, retraité, demeurant 1 rue des Clarines 90350 Evette-Salbert 90 voix
- Serge SUIF, né le 24 décembre 1955, de nationalité française, préretraité, demeurant 1 route de Dambenois 90400 Trevenans 90 voix
- Jean Claude DIRAND, né le 4 mai 1944, de nationalité française, retraité, demeurant 2 rue Desazars de Montgailhard 25200 Montbéliard 80 voix

Les quatre autres candidats recueillent :

- Georges MOURAND 62 voix
- Pascal MILLET 53 voix
- Gilles BAUDIN 45 voix
- Jean CARENA 32 voix

Le comité directeur ainsi constitué propose à l'assemblée générale la candidature de Monsieur VIEILLE-PETIT pour le poste de président.

Monsieur VIEILLE-PETIT est élu président par 122 voix sur 124 voix (Abstention d'1 club : 2 voix).

Il est ensuite rappelé à l'assemblée que la répartition des fonctions au sein du comité directeur se fera lors de la prochaine réunion dudit comité

### **VIII. Intervention des personnalités présentes (ou représentées)**

Monsieur Roland KELLER, en sa qualité de membre du comité directeur du Comité Régional Olympique et Sportif, donne lecture d'un message de son président, Monsieur Vincent FUSTER, empêché. Il rappelle les objectifs et les missions du CROS, se félicite des brillants résultats obtenus par les tireurs francs-comtois et note leur participation toujours constante lors des cérémonies des récompenses. Il termine en souhaitant une excellente assemblée générale à tous les représentants réunis.

### **IX. Election des représentants de la ligue à l'assemblée générale fédérale du 27 janvier 2013**

Quatre personnes, Messieurs KELLER, MOURAND, PACHECO et VIEILLE-PETIT, se sont portées candidates pour représenter la ligue à l'assemblée générale de la Fédération Française de Tir en janvier 2013.

Le vote a lieu à bulletin secret, sous la surveillance du bureau de vote constitué.

Ont été régulièrement élus en qualité de représentants titulaires :

Monsieur Jean VIEILLE-PETIT avec 83 voix, Monsieur Roland KELLER avec 66 voix

Ont été régulièrement élus en qualité de représentants suppléants :

Monsieur Fernand PACHECO avec 47 voix et Monsieur Georges MOURAND avec 25 voix

### **X. Rapport des différentes commissions**

Les responsables des commissions CGS (Gestion sportive), Formation et Entraînement commentent, tour à tour, leur bilan d'activité (documents en annexe).

En matière de formation, Monsieur SUIF rappelle que le dispositif « cibles couleurs » se généralisera, et que la formation

dispensée au sein de notre ligue (et de toutes les ligues) devra suivre les préconisations fédérales.  
Quant à Monsieur PETETIN, il encourage vivement les compétiteurs à participer aux épreuves du circuit national qui, à l'avenir, se substitueront aux sélections nationales pour la détection des espoirs.

### **IX. Questions diverses**

Une seule question a été posée par écrit.

Le président donne lecture de la question adressée par Monsieur JACQUIN eu égard à la politique de la ligue en matière d'aide aux écoles de tir tant au niveau du matériel que de l'encadrement. Prenant pour référence les difficultés qu'il rencontre pour augmenter sa capacité d'accueil, il pose la question des choix de dépenses et cite pour exemple les deux repas de l'assemblée générale offerts par la ligue à chaque club : l'abandon de cette pratique libérerait une certaine somme.

Il pose également la question d'une révision de l'aide au profit des écoles de tir.

Le président note cette question et indique qu'il appartiendra au prochain comité directeur de statuer sur cette demande.

Monsieur MOUGET, président du Club d'ARBOIS, demande alors la parole. Il souhaite insister sur le caractère convivial d'une assemblée suivie du repas offert et évoque le risque de voir une diminution du taux de participation dans le cas contraire.

Monsieur GOUVIER souhaite intervenir sur ce sujet. La parole lui est donnée. Pour revenir à cette question d'aide aux écoles de tir, il évoque la pratique d'une autre ligue qui met à disposition des écoles de tir du matériel de tir (carabines et pistolets) dans le cadre d'une convention qui prévoit une offre de cession ultérieure (après 3 années).

Monsieur VIEILLE-PETIT reprend la parole pour signaler que le club de MAIZIERES est homologué au niveau « club 10 M » et il remet alors à son président le document correspondant. Il poursuit en indiquant au représentant et aux licenciés présents du club de BAUME-LES-DAMES que leur demande de subvention devra être formulée sur l'imprimé adéquat téléchargeable sur le site de la ligue. Il rappelle que la date limite de dépôt des demandes est fixée au 31 mars.

Monsieur GOUVIER demande une dernière fois la parole pour remercier Monsieur VIEILLE-PETIT ainsi que toutes les personnes qui lui ont apporté soutien et réconfort lors de son hospitalisation et aujourd'hui encore pendant sa convalescence.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 13 heures 20.

De tout ce qui précède, il a été dressé par Madame Micheline VETTORETTI, secrétaire de séance, le présent procès verbal qui a été signé par le président et la secrétaire de séance

Le 5 novembre 2012

Le Président,

Jean VIEILLE-PETIT

La Secrétaire de séance,

Micheline VETTORETTI